



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2022

Présents : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUYAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD (*arrivé pour le vote du point N° 7*), François CESMAT, Maxime MUGNIER.

Procuration : Mme Aurélie BEAUD donne procuration à Mme Ingrid LAVOREL.

Absents : Grégory FOL, Patrick VEYRET

Secrétaire de séance : Ludovic VUICHARD.

Le compte-rendu de la réunion du 19 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Modalités de publicité des actes.

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires pris par les communes (délibérations, décisions, arrêtés) devra être assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Toutefois les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la publicité par affichage comme c'est le cas actuellement.

Mme le Maire précise également qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et que seul un procès-verbal des séances du Conseil Municipal devra être rédigé. Ce procès-verbal devra être signé par le maire et le secrétaire, mais après approbation du conseil municipal lors de la séance suivante.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, il sera publié sous forme électronique sur le site internet de la commune.

2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

A la demande de la trésorerie de St Julien-en-Genevois, le Conseil Municipal accepte la proposition d'anticipation pour la mise en place du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est la plus récente du secteur public local, elle remplacera la M14 actuellement utilisée.

3. Services périscolaires : tarifs et règlements.

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, des nouveaux tarifs et un nouveau règlement pour les services périscolaires ont été adoptés. Suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal délibère à nouveau sur ce point afin de stipuler la date d'application de ces changements soit à compter du 1^{er} septembre 2022.

4. Marché de restauration scolaire : indemnité relative à la hausse des matières premières.

La société de confection et de livraison de repas à la cantine scolaire, SHCB, est impactée par des hausses des matières premières très importantes. Ces hausses provoquent un déséquilibre financier intenable pour cette entreprise et l'obligent à prendre des mesures exceptionnelles pour gérer cette situation. Le Conseil Municipal, en application des dispositions prévues par la nouvelle directive n° 6335/SG du 1^{er} Ministre du 23 Mars 2022 intitulée "Prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de

restauration”, décide, à l’unanimité, d’octroyer à la Société SHCB une indemnité d’un montant de 2 500 € pour la période de janvier à décembre 2022.

5. Ressources humaines : création de postes.

Le Conseil Municipal décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2022 un poste à temps non complet d’agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire annualisée de 34H30.

6. Ressources humaines : Création d’un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d’activité.

Afin de venir en soutien aux agents des services scolaires et périscolaires, et vu le nombre croissant des effectifs au sein de ces services, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d’activité d’adjoint technique territorial à temps non complet.

7. Ressources humaines : recrutement de vacataires.

Le Conseil Municipal décide d’autoriser Mme le Maire à recruter des vacataires pour effectuer des tâches ponctuelles au sein des services scolaires, périscolaires et techniques et, ce, pour toute la durée du mandat. Chaque vacation sera rémunérée sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur.

8. Informations diverses :

1) Urbanisme.

Les dossiers d’urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de Construire déposé par M. KIT David pour l’aménagement d’une grange Chez Borgeat,
- Permis de Construire déposé par M. HENRIQUES Patrick pour la remise en état d’un mur mitoyen à Murcier,
- Déclaration Préalable déposée par M. KIT David pour la création d’ouverture et pose de fenêtres de toit Chez Borgeat,
- Déclaration Préalable déposée par la Société EUNF-RM 04 pour la pose de 72 panneaux photovoltaïques à Nyoux,
- Déclaration Préalable déposée par M. CHAUTEMPS André pour une division en vue de construire au Chef-lieu,
- Déclaration Préalable déposée par Les Chauffagistes de France pour la pose de 8 panneaux photovoltaïques à Murcier,
- Déclaration Préalable déposée M. BOVE Julien pour la modification d’ouverture et la pose de fenêtres de toit à Nyoux,
- Déclaration Préalable déposée par M. SALGADO Florent pour l’installation d’une piscine hors sol à Murcier,
- Déclaration Préalable déposée M. MUGNIER Mathieu pour la pose d’une clôture à Murcier.

2) Intercommunalité.

- **Communauté de Communes du Genevois : Commission Aménagement du Territoire.**

Une réflexion est engagée sur la mise en place d’un Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi).

- **Communauté de Communes du Genevois : commission Mobilité / Comité de pilotage.**
 - Transports scolaires : la création du nouveau collège du Vuache entrainera une baisse de 10 % du nombre de course.
 - Deux scénarios ont été présentés relatifs à une extension des services mobilités et différentes études sont menées : réflexions sur des prolongements de lignes, des créations de nouvelles lignes de transport publics, sur une augmentation des transports urbains avec une réduction des transports scolaires, sur un accroissement des amplitudes horaires des transports publics, ...

- **MJC du Vuache : Pôle Jeunesse.**

Une rencontre avec la MJC du Vuache a été organisée pour mettre en place plusieurs pôles jeunesse dans les communes adhérentes à la MJC afin d'accueillir des jeunes de 12 à 15 ans. Pour les jeunes de Savigny, un pôle sera instauré à Minzier et regroupera les jeunes de Jonzier, Minzier et Savigny. Un animateur viendra chercher les jeunes dans chaque commune pour un accueil hebdomadaire avec un projet pédagogique. Ce dispositif nécessite le recrutement d'un animateur et d'un coordinateur.

3) Divers.

- **Commission scolaire :**
 - Conseil d'école : présentation de la répartition des classes pour la prochaine rentrée scolaire avec un effectif stable et la suppression de la classe à triple niveau. Départ d'une enseignante, présentation des requêtes des parents d'élèves (qualité des repas, aménager des liaisons douces pour acheminer les enfants à l'école, ...)
 - Cérémonie de départ pour les CM2 avec remise de dictionnaires offert par la mairie et une boum organisée par l'enseignante.

- **L'Assemblée Générale de l'ADMR** (Association d'Aide à domicile en milieu rural) s'est déroulée à Savigny. L'Association fait toujours face à une pénurie de personnel.

- Une Déclaration Préalable a été déposée pour la **mise en place d'une antenne 4 G** sur la commune à Cortagy. Cette dernière a été refusée car le projet était situé en zone Agricole où tout aménagement ou installation non liés à l'activité agricole est interdit. Une réflexion est engagée pour installer ce type d'antenne sur un terrain communal, et de manière à ce que des cônes de vue soient respectées au niveau paysager, que l'antenne soit installée loin des habitations et qu'elle puisse supporter plusieurs opérateurs.

Le Maire,
Béatrice FOL.



